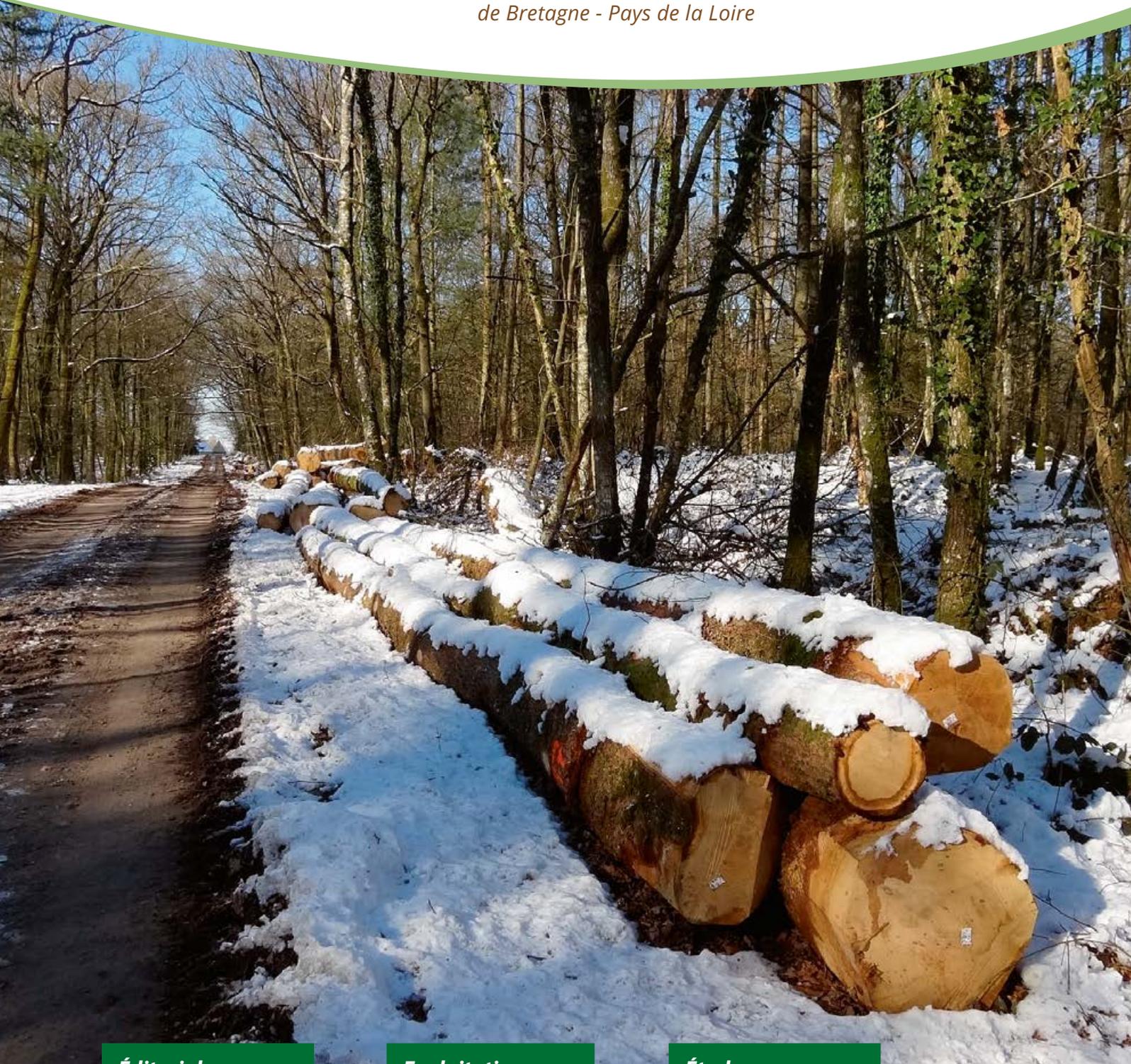


n° 4

Décembre 2019

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

*Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers
de Bretagne - Pays de la Loire*



Éditorial

**La forêt
a besoin de
cohérence**

2

Exploitation

**Quand les
finistériens
débardent par
câble-mât**

4

Études

**Douglas :
à l'ouest
du nouveau...**

8

La forêt a besoin de cohérence

Le Centre National de la Propriété Forestière est le seul établissement public chargé d'accompagner les propriétaires privés pour développer la gestion durable des forêts privées. Celles-ci représentent, 12,6 millions d'hectares, soit près du quart du territoire français pour 3,5 millions de propriétaires forestiers.

Par leur action de proximité, les 343 personnels du CNPF travaillent au quotidien pour développer les documents de gestion durable, la formation et le regroupement des propriétaires forestiers. Leur action contribue à alimenter les entreprises locales, sachant que la filière bois représente 425 000 emplois principalement ruraux, non délocalisables, soit davantage que la filière automobile. La forêt privée séquestre du gaz carbonique et contribue à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique 2050. Elle rend également de nombreux autres services à la société en protégeant la ressource en eau, en abritant une riche biodiversité, en protégeant les sols contre l'érosion, en assurant une fonction sociale (promenade, cueillette, chasse, paysages...) Le CNPF oriente et conseille les propriétaires sur ces enjeux. Il développe des techniques innovantes répondant à ces problématiques de terrain grâce à son service de recherche et développement.

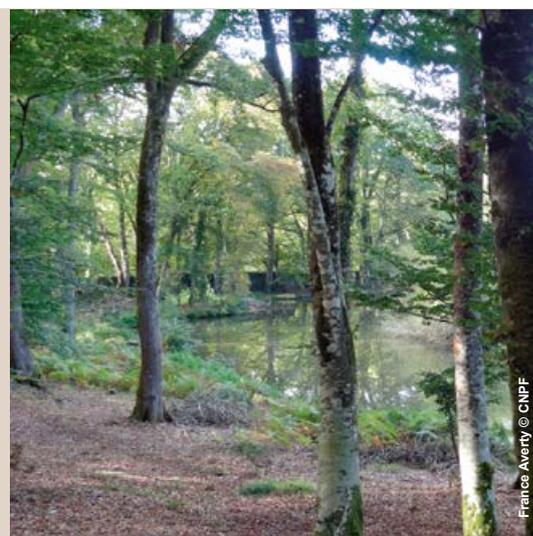
Gestion durable, climat, biodiversité, carbone, éco-matériau, emploi, développement territorial... Notre structure est ainsi au cœur des défis que la société doit relever. Par ailleurs, les crises sanitaires liées au réchauffement climatique, à l'image des attaques de scolytes sur épicéa commun exacerberont ces enjeux.

Les décideurs l'ont bien compris en assignant au CNPF des objectifs toujours plus ambitieux. Comment comprendre alors qu'« en même temps » et au cœur de l'été, le projet de loi de finances prévoit une baisse conséquente de moyens de l'établissement, de nature à remettre en cause ses missions, voire son existence ?

Le public est de plus en plus attentif à l'état des forêts et aux rôles qu'elles remplissent. Je ne vois pas aujourd'hui comment les forêts privées pourront répondre pleinement aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui leur sont attachés sans le professionnalisme des personnels et de la structure du CNPF. Il est donc plus que jamais nécessaire de définir une stratégie cohérente pour notre filière, avec des moyens à la hauteur des défis à relever, pour le plus grand bénéfice de notre société.

Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF Bretagne - Pays de la Loire



Sommaire

- La forêt a besoin de cohérence p. 2
- Interview : M. et Mme MANCEAU propriétaires forestiers p. 3
- Quand les finistériens débardent par câble-mat p. 4-5
- Les chartes forestières de territoire p. 6
- La bécasse des bois est là FOGEFOR "La biodiversité forestière" p. 7
- Douglas : à l'ouest du nouveau p. 8-9
- Le numérique s'invite en forêt p. 10
- Ventes de bois de l'automne 2019 Brèves p. 11
- Brèves Prochains cycles de formation FOGEFOR p. 12

Interview : M. et Mme MANCEAU propriétaires forestiers



Dans le centre du Morbihan, de nouveaux propriétaires forestiers cherchent à valoriser leurs bois par leurs propres moyens en utilisant des outils adaptés pour chaque étape de transformation tout en respectant la sécurité et la préservation des sols.

BFO : Madame, Monsieur, sachant que vos activités professionnelles n'avaient pas de lien avec la forêt, comment êtes-vous devenu propriétaires forestiers ?

Tout commence en Asie du Sud Est, au Laos en particulier où nous avons été choqués par des destructions importantes de forêt primaire par des entreprises chinoises pour y installer des plantations de bananiers et d'hévéa.

Cela a déclenché chez nous l'envie de protéger et de gérer des parcelles forestières à notre petite échelle.

Nos prospections nous ont amenés à Persquen où nous avons trouvé une parcelle feuillue sinistrée en 1987, dans laquelle nous avons commencé à faire du bois de chauffage. Puis nous avons cherché à loger sur place et acquis une propriété avec 7 ha de bois à dominante de douglas, épicéas, mélèzes et pins sylvestres.

Comment avez-vous acquis les notions de sylviculture nécessaires ?

En 2013, nous avons suivi le cycle FOGFOR pour savoir par où commencer. A l'issue de cette formation de qualité nous en avons conclu que le plus important était d'éclaircir nos peuplements.

Quels sont vos objectifs et vos moyens pour y parvenir ?

Etant en cessation progressive d'activité, notre objectif est de faire le plus possible par nous-mêmes. Autre objectif important, nous voulons produire le maximum de bois d'œuvre de qualité et le valoriser auprès d'utilisateurs locaux.

Travailler en forêt par ses propres moyens est une activité qui peut être dangereuse, comment avez-vous abordé ce sujet ?

Nous avons suivi une formation sur l'utilisation de la tronçonneuse, l'entretien et surtout la sécurité (équipements de protection individuelle).

Pour la manipulation des bois, qui est pénible, nous avons procédé à l'acquisition du « cheval de fer », engin léger qui ne risque pas d'endommager les sols, sujet sur lequel nous sommes très sensibilisés. Ce matériel permet de déplacer jusqu'à 900 kg en toute sécurité.

En fait, nous avons voulu trouver pour chaque étape de la coupe, du bois au sciage, un matériel léger, adapté, limitant les efforts physiques mais pas forcément le temps de travail.

Parce que vous envisagez d'aller jusqu'au sciage ?

Effectivement c'est la suite logique de notre démarche. Nous avons pour cela créé une petite société que nous avons équipée d'un banc de scie muni d'une raboteuse. L'investissement en matériel se situe autour de 35 000 € dont près de 20 000 € pour le cheval de fer.

Quel type de produit fini envisagez-vous de produire ?

Nous n'avons pas de produit type en vue, notre démarche est plutôt de connaître les besoins du client et



Le cheval de fer.

d'utiliser les bois des éclaircies prévues dans notre Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles pour fabriquer le produit sur mesure.

Pensez-vous que cette activité réponde à un besoin local ?

Sûrement. Il y a quelques années existaient dans presque tous les villages des bancs de scie qui ont disparu au profit de grosses unités qui fabriquent des produits standard. Nous cherchons sans forcément en vivre à susciter et répondre à une demande de bois transformé à façon.

Avez-vous commencé votre activité ?

Oui, nous vendons du bois de chauffage en ballots type « roller buch » débardés avec le cheval de fer. Et les premiers sciages que nous avons produits ont servi pour la restauration de nos propres bâtiments.

Propos recueillis par

*Eric SINOU, technicien CRPF
et Xavier GRENIÉ, ingénieur CRPF*

Quand les finistériens débardent par câble-mât

C'est à quelques minutes de Lopérec, dans la forêt du lycée agricole du Nivot que la scène se joue. Déjà le long de la piste forestière on peut entendre le bruit d'une tronçonneuse et les arbres tomber dans la pente. En revanche, aucun écho d'engin de débardage faisant des allers et retours sur la piste. A la place, on croirait entendre une bobine qui s'enroule et se déroule avec une déconcertante régularité. C'est le petit câble-mât de Jean-Baptiste Le Floch qui est à l'œuvre.

Positionné au bout de la piste forestière, sur la place de retournement, le mât culmine sur un tracteur, à 6,5 mètres de haut. Au bout de celui-ci un câble fermement tendu qui descend le long de la pente sur 200 mètres environ. A ses pieds, 24 m³ de bois résineux : fruit du travail de la journée et des allers-retours incessants du chariot sur le câble. Un peu plus bas dans la pente, à quelques mètres du sol, une grume est suspendue dans les airs et remonte tranquillement jusqu'au tracteur en amont. Au milieu de ce chantier, seuls deux hommes sont à l'ouvrage : le bûcheron dans la pente abat un à un les arbres à sortir, tandis que M. Le Floch, un peu plus haut, se charge de piloter le chariot à distance.

Le débardage par câble-mât est une vieille technique. Très utilisée au début du XX^{ème} siècle, elle a peu à peu été laissée de côté avec la généralisation de la mécanisation des chantiers. Aujourd'hui, elle revient au goût du jour pour les nombreux avantages qu'elle présente : possibilité d'exploiter sur fortes pentes, respect du paysage, préservation des sols et dégâts de chantiers moindres. Dans certains cas, notamment celui du chantier du Nivot, elle évite également d'ouvrir de nouvelles pistes de débardage. Mais il ne faut pas s'y méprendre, si cette méthode de débardage est séduisante, elle nécessite une grande

technicité et un certain nombre d'années de pratique avant d'être pleinement opérationnelle.

En cela, Jean-Baptiste Le Floch était avantagé grâce à sa connaissance de la gestion des tractions et tensions de câble. C'est ce qui lui a permis de correctement gérer son exploitation malgré les conditions difficiles pour une mise à l'étrier. Sur ce chantier, ce n'est pas tant la forte pente qui était une gageure mais plutôt les obstacles topographiques (rupture de pente) et les lignes de plantation, irrégulières et de travers par rapport au sens de la pente. Les premières tentatives de débardage ont nécessité quelques ajustements, notamment la mise en place d'un sabot au niveau de la rupture de pente. Ce dispositif permet de rehausser la ligne de câble et ainsi d'éviter que les grumes ne traînent sur le sol et forment un sillon au milieu du cloisonnement.

Le câble-mât a ainsi fonctionné pendant 32 jours, à raison d'une ligne par

Jean-Baptiste Le Floch :

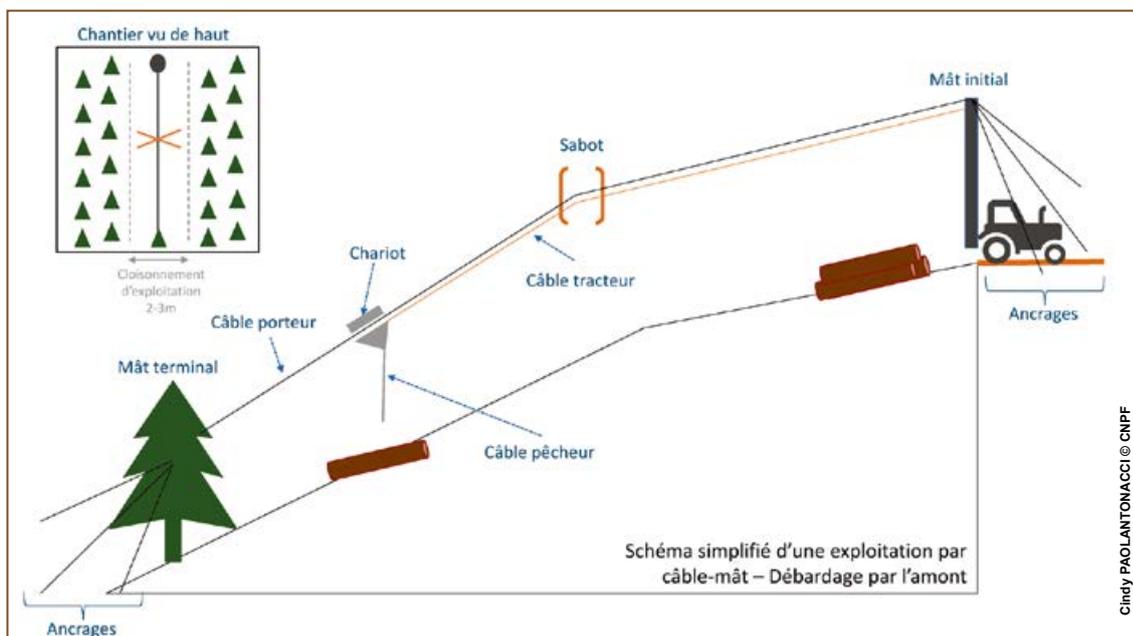
Exploitant et négociant forestier, M. Le Floch est un ancien élève du lycée agricole du Nivot. Sa carrière l'a amené à porter différentes casquettes : commis de coupe à Pont Croix, bûcheron, salarié pour un négociant de matériaux et hangars agricoles... Puis, suite à l'ouragan de 1987, il décide de monter son entreprise de travaux forestiers (abattage, plantation...) en 1993. Il commence par investir dans un treuil mécanique et poursuivra sa route avec différents éléments câblés.

Il ajoutera la tonnellerie comme corde à son arc un peu plus tard. Avec Marc Pasqualini (ONF), il parviendra à développer le débouché « merrain breton » (chêne sessile).

Pour continuer son aventure, il se lance dans le débardage par câble-mât.

Contact : jbm.lefloch@orange.fr

jour. S'il existe des modèles de câble-mât bien plus imposants, comme ceux que l'on peut voir dans les Alpes





Le câble-mât en action.

françaises et autrichiennes, le format sur tracteur choisi par M. Le Floch a l'avantage de pouvoir être monté et démonté rapidement (1 heure 45 minutes pour le montage avec sabot et 45 minutes pour le démontage). Ces temps dits « improductifs »

ne doivent pas être négligés car ils jouent beaucoup sur la rentabilité du chantier.

Pour pouvoir exploiter les 7 hectares de peuplement mixte (épicéa de Sitka et vieux taillis de feuillus), le câble-mât a dû être repositionné 31

fois, soit 31 cloisonnements d'exploitation. Ces différentes caractéristiques pointent du doigt l'importance de la préparation d'un chantier câble-mât. Si le débardage en lui-même est très rapide, il ne faut pas hésiter à prendre son temps pour simuler l'implantation des lignes de câble et la façon dont le câble-mât va être monté. Des logiciels informatiques peuvent aider à prendre ces décisions mais la reconnaissance de terrain est absolument nécessaire pour prendre en compte le maximum d'éléments. Par ailleurs, le câble-mât peut être combiné à d'autres systèmes de débardage pour les bouts de parcelles inac-

Le chantier en quelques chiffres :

Récolte totale = **780 m³** soit environ **24 m³/ligne et /jour.**

Prix de vente bord de route = **46.30 €/m³**, toutes catégories confondues

Coût de revient estimé (abattage + câble) = **25 à 35 €/m³** en fonction des conditions

Le câble a permis une économie d'environ 6 000 € sur l'ouverture d'une piste de débardage pour une exploitation « traditionnelle », soit 7.70 €/m³ d'économisé.

cessibles par la ligne de câble ou les zones plus délicates. Une technique plus classique et probablement plus adaptée au contexte breton, le débusquage à cheval peut aussi être un excellent complément, notamment pour le respect des sols.

Ce chantier au Nivot était un premier essai plutôt concluant au vu du contexte et de la difficulté du terrain. M. Le Floch, grâce à son expérience, a rondement mené ce projet. Les chiffres présentés correspondent aux moyennes nationales. Néanmoins, des aides à hauteur de 10€/m³, similaires à ce qui est actuellement pratiqué dans les Alpes, pourraient être utiles et justifiables vis-à-vis des enjeux paysagers ou de biodiversité, par exemple.

Le débardage par câble-mât présente un réel intérêt pour les fortes pentes des Monts d'Arrée et, plus largement du centre Bretagne, ainsi que pour toutes zones humides ou sensibles au tassement de sols. Il faudra, certes, se montrer patient pour appréhender toute la technicité de l'outil mais nul doute que le câble-mât peut devenir un incontournable de l'exploitation de nos forêts en contexte difficile.

Cindy PAOLANTONACCI - Chargée de mission
David LE FERREC - Technicien CRPF



Aperçu des conditions de relief depuis un cloisonnement d'exploitation.

Les chartes forestières de territoire en Pays de la Loire

Deux jeunes ingénieurs, recrutés conjointement par le CRPF et par la communauté de communes porteuse du projet, travaillent à l'animation forestière de ces territoires et à la mise en œuvre des actions.



La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil financé par l'Europe et la Région pour dynamiser la filière forêt-bois à l'échelle locale. L'objectif est de mettre en œuvre une véritable politique territoriale autour :

- de la **gestion des forêts** : mobilisation et formation des plus petits propriétaires... ;
- des **pratiques sylvicoles** : adaptation aux changements climatiques, stockage de carbone... ;
- de l'**utilisation du matériau bois : développement de chaufferies bois, bois construction...** ;

C'est également l'occasion de **faire connaître** la gestion des forêts au plus grand nombre : réunion avec les élus, mobilisation des scolaires, événements grand public...

Aujourd'hui, deux CFT sont en cours sur la région, mais de nombreux autres territoires s'intéressent de près à cette démarche, en particulier suite à l'élaboration de leur PCAET (Plan Climat Air Energie et Territoire). L'idée est aussi de développer le potentiel forestier de leur territoire afin de répondre aux attentes sociétales (stockage de carbone, production de matériau renouvelable, prise en compte de la biodiversité,...).

	Pays de Pouzauges (85)	Orée de Bercé Belinois (72)
Surface forêt	2 000 ha (6% du territoire)	4 017 ha (27% du territoire)
Nombre de propriétaires	2 200 (98% de la surface est privée)	1 766 (72% de la surface est privée)
Composition de la forêt	80% de feuillus (Châtaignier et Chêne)	70% de résineux (Pin maritime)



Pays de Pouzauges (Vendée)



Après un inventaire des boisements du Pays de Pouzauges réalisé en 2017, environ 600 ha de taillis de châtaignier et 100 ha de taillis de chêne ont été considérés comme étant de bonne qualité.

Le marché du bois de chauffage étant en diminution sur ce territoire, il était important d'évaluer le potentiel de conversion de ces taillis vers la futaie, dans un objectif de diversification des peuplements, de production de bois d'oeuvre, à plus forte valeur ajoutée pour les propriétaires, mais également pour augmenter le stockage de carbone en forêt. En effet, cette méthode est validée par le Label Bas Carbone, et donc finançable par des entreprises souhaitant compenser leurs émissions de carbone non réductibles sur le territoire. Une étude a été menée afin d'évaluer le potentiel de stockage de carbone additionnel de ces peuplements et de l'intégrer comme composante du PCAET local. C'est ainsi que 150 ha de taillis de châtaignier ont été identifiés comme convertibles dans les 5 ans, ce qui permettrait le stockage additionnel de 5 081 tonnes de carbone au cours des 30 prochaines années.

Animatrice : M. OLIVIER – 06.64.96.20.93 / melanie.olivier@cnpf.fr

Orée de Bercé Belinois (Sarthe)



La forêt de l'Orée de Bercé Belinois est composée à 70 % de résineux, et principalement de pin maritime. Il semblait donc important pour le territoire de mettre en place un outil pédagogique à destination des sylviculteurs pour les aider à concevoir au mieux les interventions à mettre en œuvre sur leurs parcelles.

Une parcelle de 1 ha sur la commune d'Ecommoy a été retenue pour y installer un marteloscope. Tous les arbres ont été repérés, identifiés, mesurés (hauteur, diamètre) et qualifiés (qualité, état sanitaire, note de biodiversité) dans le but de réaliser des exercices d'éclaircies fictives. Ensuite, un logiciel analyse le prélèvement et calcule les volumes enlevés, la valeur du peuplement restant sur pied et permet de connaître la plus-value « biodiversité » de l'éclaircie. Le sylviculteur peut évaluer son acte et adapter son marquage aux objectifs qu'il se fixe pour le peuplement.

Ce dispositif permettra de poursuivre la formation des sylviculteurs de ce territoire. Une première réunion a rassemblé 30 propriétaires.

Animateur : J. de FALANDRE- 06.38.46.92.14 / jean.defalandre@cnpf.fr

La bécasse des bois est là...



Bécasse prête à être relâchée après baguage.

Biologie

La bécasse des bois (*Scolopax rusticicola*) est le seul limicole forestier d'Europe. Elle est reconnaissable à sa silhouette caractéristique : un long bec, de courtes pattes, des yeux haut placés sur le crâne et un plumage de teinte « feuille morte ». De morphologie plutôt ramassée, sa longueur totale est comprise entre 270 et 310 mm et son poids varie de 280 à 350 g. Son régime alimentaire est composé à 50 % de lombrics complétés par des larves de diptères et coléoptères. Espèce migratrice, la bécasse quitte les peuplements forestiers de l'Europe de l'Est après la période de reproduction pour venir hiverner dans nos régions à partir de mi-octobre.

Habitats

Durant la journée, les bécasses se tiennent principalement dans les milieux forestiers mais également dans le bocage à condition que ce dernier soit de qualité (ambiance forestière marquée). Il n'est pas rare, non plus, de trouver cet oiseau dans des landes boisées et des ronciers. La description d'un habitat type est quasi-impossible tant les situations sont variées. Cependant dans nos régions nous les trouverons plutôt dans les jeunes coupes, régénérations, taillis de 9 à 15 ans de densité moyenne avec un bon couvert arboré. La bécasse sélectionnera son habitat forestier par rapport aux ressources du milieu. La qualité de l'humus est sans doute le meilleur indicateur d'un bon habitat forestier pour cet

oiseau. Les humus forestiers doux (mull) sont préférés aux formes plus acides, car plus riches en lombrics et larves. Ils sont constitués de 5 à 20 % de matières organiques et sont riches en invertébrés. Ce type d'humus est favorisé par les peuplements forestiers essentiellement composés d'essences telles que le bouleau, le saule, l'aulne, le frêne commun et le tremble.

Les remises nocturnes sur lesquelles les bécasses s'alimentent sont le plus souvent situées à quelques centaines de mètres du bois. En Bretagne, une étude a montré que 2/3 d'entre elles fréquentent préférentiellement les prairies permanentes pâturées.

Gestion des habitats

En matière de gestion des habitats, les deux axes de travail porteront d'une part sur la composition du peuplement forestier, qui, s'il est orienté sur les essences feuillues, conduira plus facilement à un humus forestier de type mull. D'autre part, le rajeunissement du peuplement par des opérations régulières de coupes et d'éclaircies favorisera, sous la forme de puits de lumière ou d'effet de lisière, le développement d'une strate herbacée et arbustive protectrice



Bécasse en vol.

(taillis, taillis sous futaie).

L'intérêt cynégétique de cette mesure n'est pas antinomique avec les objectifs sylvicoles, au contraire, puisqu'il est prouvé que l'augmentation de l'activité biologique des sols, liée au développement des invertébrés a des propriétés bénéfiques sur la production forestière. Cette gestion du milieu peut aussi se concevoir au travers d'une activité cynégétique raisonnée qui engendrera un effet réserve positif pour l'espèce, se traduisant par une augmentation des populations.

Source : FERRANDY, GOSSMANN F. 2009.
La Bécasse des bois Histoire Naturelle.

Blandine BUFFAULT
Fédération départementale des chasseurs 22

FOGEFOR « La biodiversité forestière »

Sur quatre réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent mieux connaître la biodiversité forestière et son importance pour les facteurs de l'indice de biodiversité potentielle et pour la préservation de leur outil de production que sont les sols forestiers.

27 mars, 12 juin, 25 septembre et 27 novembre 2020

Programme détaillé et bulletin d'inscription sont disponibles sur notre site internet :
<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>

Informations complémentaires :

france.averty@crpf.fr - 02 40 76 84 35



Douglas : à l'ouest du nouveau...

Dans le cadre du Référentiel forestier régional (RFR), le réseau de démonstration et d'expérimentation inter-organismes de Bretagne, le CRPF a réalisé une étude sur l'autécologie* et la croissance du douglas, avec l'appui financier de la Région Bretagne et de l'État.

Une essence à fort potentiel

Cette essence exceptionnelle par les dimensions qu'elle peut atteindre et par la qualité de son bois occupe 12 000 ha en Bretagne et produit annuellement 145 000 m³ de bois.

L'étude expose de manière détaillée les exigences du douglas en matière de sol et de climat. Elle met en évidence un potentiel de développement intéressant de cette essence dans la région à condition de respecter strictement ses besoins (éviter les sols trop pauvres, trop secs ou trop humides et les stations ventées).

Une production soutenue même à un âge avancé

Le suivi de parcelles de référence a permis de quantifier la production du douglas sur des périodes plus ou moins longues. Il en ressort que sa croissance se maintient longtemps à un niveau élevé.

Ainsi, les douglasaies bretonnes implantées sur de bons terrains et bien suivies ont des accroissements en volume qui avoisinent les 20m³/ha/an entre 50 et 60 ans.

La conservation sur pied de peuplements âgés se justifie donc pleinement, à condition d'accepter le risque tempête et de prendre les précautions nécessaires en s'assurant.



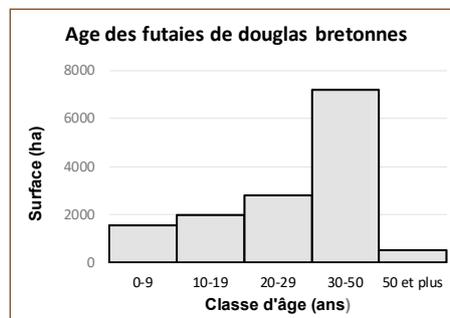
Très gros douglas avec forte proportion de bois de coeur.

Trois scénarios de production de bois d'oeuvre

A partir des données chiffrées recueillies, trois itinéraires de futaie régulière ont été élaborés, avec des objectifs de production différents au moment de la coupe finale :

- un objectif bois moyen, avec un diamètre moyen de 40 cm à 45 ans,
- un objectif bois moyen-gros bois, avec un diamètre moyen de 50 cm à 45-50 ans,
- un objectif gros bois/très gros bois, avec un diamètre moyen compris entre 65 et 75 cm à 65-70 ans.

Le passage au traitement en futaie irrégulière, envisageable lorsque les arbres arrivent au stade gros bois n'a pas été développé dans ce document faute de références suffisantes dans la région.



Bien gérer la ressource douglas

Les futaies de douglas sont pour l'essentiel âgées de 30 à 50 ans. Les jeunes peuplements sont sous-représentés, entraînant un important déficit en bois d'oeuvre si toutes les futaies de plus de 30 ans sont récoltées dans les 10-15 ans qui viennent.

La gestion des douglasaies adultes est donc un enjeu régional vis-à-vis de la pérennisation de la ressource en bois d'oeuvre résineux mais également de l'environnement.



Rameau de douglas avec jeunes cônes.

Le maintien sur pied d'une proportion significative de futaies âgées, à passer en coupe finale vers 60-70 ans, voire plus permettrait à la fois d'étaler la récolte et d'alimenter durablement les industries en bois local par le biais d'éclaircies productrices de bois d'oeuvre de qualité.

D'un point de vue environnemental, le recul de l'âge de récolte des douglasaies présente plusieurs intérêts :

- production d'arbres comportant une forte proportion de bois de coeur, très durable en extérieur sans traitements de préservation,
- limitation de l'appauvrissement des sols (exploitation de vieux arbres, moins riches en éléments minéraux),
- amélioration de la biodiversité.

La création d'un groupe de réflexion sur l'avenir du douglas faciliterait la mise en place d'une gestion raisonnée de cette essence en créant les conditions d'un dialogue permanent entre l'amont et l'aval.

Le document complet est consultable et téléchargeable sur le site du CRPF à l'adresse suivante :

https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/data/synthese_douglas_version_definitive.pdf

Michel COLOMBET
Délégué régional CRPF

* autécologie : exigences des espèces vis à vis des facteurs du milieu.

Et en Pays de la Loire, quelle est la situation ?

Une surface modeste

Comme en Bretagne, les douglasaies des Pays de la Loire sont relativement homogènes en âge, mais, couvrant seulement 6 000 ha, moitié moins nombreuses. Cette faible surface s'explique aisément par un contexte climatique en général moins favorable à cette essence. Ce point peut cependant être relativisé car les résultats obtenus montrent que les douglas ligériens actuels, contrairement aux idées reçues, ont en général une bonne croissance en moyenne, avec cependant des "échecs" significatifs pour des peuplements qui n'ont pas eu le développement attendu.

Le douglas, une essence exigeante

C'est à partir de ces échecs et de ces réussites que les critères indispensables à une croissance soutenue du douglas en Pays de la Loire ont été déterminés.

Dans le cas de douglas existant, le meilleur critère pour apprécier l'adaptation de l'essence à la station est de connaître la hauteur dominante du peuplement à un âge donné. Il existe des « tables de fertilité » qui permettent de savoir dans quelle classe se situe le peuplement en place. Ainsi, pour un âge de 45 ans, si les douglas ont une hauteur do-



Douglas en forêt de Monnaye (49).

minante de plus de 28 m, la station répond bien à leurs besoins. Si cette hauteur est inférieure à 24 m la station est défavorable. La croissance est médiocre et avec les aléas liés au changement climatique, il est absolument déconseillé de renouveler le peuplement à l'identique. Pour une hauteur comprise entre 24 et 28 m, toujours à 45 ans, le choix de remettre du douglas après coupe est risqué.

Pour une première introduction, l'appréciation du risque est plus difficile à mesurer. Les critères de climat, de topographie et de sol sont les premiers éléments à prendre en compte.

En Pays de la Loire, pluviométrie et altitude sont liées. Il convient d'avoir au minimum 750 mm de pluviométrie annuelle et une parcelle située au moins à 100 m d'altitude, pour que le douglas puisse

être envisagé avec une sensibilité au risque climatique réduite.

Il faut ensuite que le sol ait aussi un minimum de qualités. La réserve en eau doit être suffisante pour apporter l'eau nécessaire en cas de sécheresse et permettre un enracinement donnant une bonne résistance au vent. Pour cela, la profondeur du sol doit dépasser 50 cm, sans hydromorphie (zone d'accumulation temporaire d'eau dans le sol, en général en hiver). Au-delà de 50 cm, une hydromorphie légère peut être tolérée.

Le douglas en Pays de la Loire, c'est possible.

Avec discernement.

Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, le douglas peut être envisagé en Pays de la Loire. Cependant, dans un contexte de changement climatique, il convient de rester prudent. Consolider cette première approche avec d'autres indices climatiques, notamment le déficit hydrique d'avril à octobre, permet de mieux évaluer l'adaptation du douglas à la station.

Christian WEBEN
Délégué régional CRPF



Douglasaie après la troisième éclaircie.

Il est désormais possible pour chaque propriétaire de télétransmettre son Plan Simple de Gestion au CRPF via le site La Forêt bouge.

Le module « déposer votre PSG ou votre avenant » est disponible sur le site La Forêt bouge dans le service « Démarches en ligne ». Il permet, après avoir ouvert un compte sur La Forêt bouge, de saisir en ligne son Plan Simple de Gestion (PSG) et de le faire parvenir au CRPF par voie numérique. Il se présente sous la forme d'un formulaire en 13 étapes. Celles-ci permettent une rédaction pas à pas, en prenant en compte l'ensemble des éléments que doit comporter un PSG.

Chaque étape, une fois validée, est sauvegardée, ce qui rend possible la saisie de son PSG en plusieurs temps. Néanmoins, il est recommandé de disposer de tous les éléments nécessaires avant de commencer la saisie. Enfin, grâce à des interfaces cartographiques intuitives, la saisie du parcellaire cadastral et des peuplements forestiers est facilitée.

Lorsque la saisie en ligne du Plan Simple de Gestion est terminée, un simple « clic » permet de « télétrans-

mettre » le PSG au CRPF. Attention, cette manipulation vaut signature et constitue le début de la procédure d'instruction du PSG ! Il est alors possible de récupérer la version informatique du document ainsi que les différentes cartographies et, pour les plus « technophiles », des fichiers susceptibles d'être ouverts sous logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Une fois le PSG transmis, celui-ci n'est plus modifiable sur La Forêt bouge. Si, lors de l'instruction, des modifications se révèlent nécessaires, le technicien du CRPF envoie par mail les demandes de correction. Ces modifications sont alors possibles sur le formulaire. Une fois réalisées, il suffit de procéder, de nouveau, à la télétransmission.

Après agrément du PSG, l'ensemble des informations et des cartographies qu'il contient sont consultables par son propriétaire sur son compte La Forêt bouge. Les différentes fonctionnalités du site peuvent alors être



Présentation d'outils numériques "forestiers" utiles pour la télétransmission du PSG.

utilisées pour, par exemple, rechercher les professionnels pouvant réaliser les interventions prévues. Aujourd'hui, grâce au site « la Forêt bouge », il est possible de dématérialiser et de transmettre en ligne son PSG, son avenant ou une demande de coupe.

Si vous êtes prêts à tenter l'aventure, rendez-vous sur le site : <https://www.laforetbouge.fr> et créez votre compte !

Cindy PAOLANTONACCI - Chargée de mission

Transmettre votre PSG ou votre avenant

Le service de télétransmission du Plan Simple de Gestion permet de déposer votre document de gestion au Centre Régional de la Propriétaire Forestière de votre secteur.

i La notice explicative

Cette fiche d'aide doit être consultée en premier lieu si vous souhaitez déposer votre dossier. Elle récapitule l'ensemble des informations utiles et est téléchargeable ci-dessous au format PDF.

TÉLÉCHARGER LA NOTICE
TÉLÉCHARGER LA NOTICE DES INTERFACES CARTOGRAPHIQUES

? Demande d'assistance

Le PSG dispose d'informations pouvant concerner votre propriété. Ces informations peuvent être intégrées...

FAIRE LA DEMANDE

➔ Démarrer

Vous souhaitez

- Choisir -

VALIDER

Ecran d'accueil pour télétransmettre son PSG.



Illustrabank_Pascal Boucher



L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (L'Europe investit dans les zones rurales)

Ventes de bois de l'automne 2019

Les ventes groupées des Experts Forestiers de nos deux régions se sont déroulées le 24 octobre 2019 à Solesmes (72) et le 21 novembre 2019 à Iffendic (35)

Le tableau ci-dessous récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de ces ventes.

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m ³	0.91 à 1.5 m ³	1.51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Epicéa de Sitka	☹️	↘️	32 à 52 € moyenne 42 €	34 à 44 € moyenne 40 €		
Pins maritime et sylvestre Bretagne	😊	→️		36 à 42 € moyenne 39 €	34 €**	
Pins maritime Pays de la Loire	😊	↘️	20 à 31 € moyenne 25 €	24 à 33 € moyenne 30 €	31 €	31 €**
Douglas - Bretagne	😊	→️		48 à 64 € moyenne 54 €		71 €**
Douglas - Pays de la Loire	😊	→️	33 à 54 € moyenne 47 €			
Pin Laricio - Pays de la Loire	😊	↗️	23 à 32 € moyenne 28 €	36 à 38 € moyenne 37 €	46 €**	
Chênes - Pays de la Loire	😊	↘️	44 à 88 € moyenne 62 €	62 à 125 € moyenne 100 €	90 à 210 € moyenne 142 €	118 à 245 € moyenne 174 €
Chênes - Bretagne	😊	↗️				207 à 340 € moyenne 274 €
Peupliers	😊	→️		28 à 46 € moyenne 37 €	30 €**	37 €**

*Nombre moyen d'offre par lot : 😊 5 offres et + 😊 2 à 4 offres ☹️ 1 offre maximum.

** Lot unique dans sa catégorie.

Maximum d'offres observé pour un lot : 10 offres

La vente de Solesmes (26 750 m³) portait essentiellement sur le chêne (8 500 m³) et les pins maritime et Laricio (11 000 m³), alors que la vente d'Iffendic (52 000 m³) concernait principalement les résineux et l'épicéa de Sitka en particulier (37 087 m³).



Les cours du chêne et des pins dans les deux ventes se sont bien tenus. Par contre, le marché de l'épicéa de Sitka subit le contrecoup de la crise des scolytes qui concerne une partie de l'Europe. Les prix de retrait ayant été fixés sur la base des résultats des ventes de printemps, 58 % des lots sont restés invendus. Cependant beaucoup de propositions des acheteurs se situaient près du prix de retrait, il est donc vraisemblable que nombre d'invendus ont trouvé preneur après la vente sous la forme de transactions amiables. Le peuplier reste peu demandé (50 % d'invendus à Solesmes) mais les prix se maintiennent pour cette essence.

Cédric BELLIOT - Technicien
Xavier GRENIÉ - Ingénieur CRPF

Brèves

Aide au renouvellement des peupleraies en Maine et Loire

Bénéficiez de 5€/plant pour renouveler votre peupleraie en adhérant à la charte « Merci le Peuplier », complétée par l'aide « du peuplier pour l'avenir » sur 71 communes du Maine et Loire. Le dispositif s'arrêtera en juin 2021.

Pour en savoir plus : <https://ifc.cnpf.fr/n/peuplier-en-val-de-loire-ouest/n:3021>

A l'approche de Noël, faites-vous plaisir

Deux ouvrages édités par le CNPF-IDF viennent de paraître :

- Impacts du grand gibier, comment les identifier, les quantifier, les limiter (8 €).

- Histoire des forêts françaises (37 €). Vous pouvez les commander en suivant le lien : <https://www.foret-priveefrancaise.com/publications/index/n:541>

Brèves

Journées nationales des Groupes de Progrès

Les 10 et 11 octobre, le CRPF accueillait dans les Côtes d'Armor, les journées nationales des groupes de progrès (ex CETEF). Une centaine de propriétaires et de personnels techniques des CRPF du Grand Ouest ont pu apprécier le savoir-faire des bretons en matière d'équilibre forêt gibier dans les massifs de la Hardouiniais et de Loudéac.

Pour en savoir plus : www.equilibre-foret-gibier.fr et <http://bit.ly/intercetef2019>

Les Assises de la Forêt et du Bois en Bretagne : une belle réussite

Les 3^{èmes} Assises de la Forêt et du Bois se sont tenues à Saint-Brieuc (22) le 18 octobre dernier.

Ce grand rendez-vous de la filière, organisé par l'interprofession Abibois, tous les 4 ans, a réuni quelques 400 partici-

pants : propriétaires forestiers, professionnels du bois, élus, chefs d'entreprise, étudiants autour de thématiques d'actualité comme le changement climatique, la compensation carbone et la perception de la gestion forestière par la société civile.

A cette occasion, le Président de la Région Bretagne a fixé l'objectif ambitieux de planter 5 millions d'arbres d'ici 2025 dans les forêts, les haies agricoles et les villes.

Mouvements de personnels au CRPF

Titulaire d'un master "Bois, forêt et développement durable", Dominique BALAY, technicienne pour la Loire-Atlantique est recrutée comme ingénieure responsable des départements Drôme-Ardèche au CRPF Auvergne - Rhône Alpes. Nous lui adressons toutes nos félicitations. Elle est remplacée par Nicolas DUVAL qui quitte

son poste de technicien de secteur dans le Morbihan.

Un nouvel agent sera recruté en début d'année 2020 pour lui succéder.

Le CRPF enregistre également le départ de 2 ingénieurs chargés de mission : Marine BOUVIER et Antoine CHABOT. Nous leur souhaitons de s'épanouir pleinement dans leur nouvelle vie professionnelle.

Approbation de l'annexe Natura 2000 au SRGS de Bretagne

Fruit d'un long travail de concertation, l'annexe verte Natura 2000 au SRGS de Bretagne a été approuvée conjointement par les ministères de l'agriculture et de l'environnement le 23 septembre 2019. Ce document facilitera les démarches administratives des propriétaires dont les bois et forêts sont situés en site Natura 2000.

Prochains cycles de formation FOGEFOR

« Rédiger son PSG »

Sur trois réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent rédiger leur PSG. Il permet d'apprendre à décrire sa forêt et à mener une réflexion pour planifier ses interventions.



Il se déroulera à Allonnes (72) aux dates suivantes :

18 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2020

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>

Informations complémentaires :

france.averty@cnpf.fr - 02 40 76 84 35

« Peuplier en Bretagne »

A l'occasion de la sortie du Guide du populteur breton, le CRPF organisera à l'automne 2020 un cycle FOGEFOR consacré au peuplier. Il sera localisé principalement dans les Côtes d'Armor.

Ce cycle est ouvert à tous les propriétaires forestiers désireux de découvrir la populture moderne, à la fois performante et respectueuse de l'environnement, ainsi qu'à leurs salariés.

Il s'étalera sur 3 journées alternant théorie en salle et travaux pratiques sur le terrain.

Le nombre de participants est limité à 20.

Informations et pré-inscriptions :

marylene.fauvel@cnpf.fr - 02 99 30 45 46



Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire - 36 avenue de la Bouvardière
44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 76 84 35 - site : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>
Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Directeur de la publication : Arnaud GUYON - **Responsable de la rédaction :** Michel COLOMBET
Réalisation : France AVERTY
Abonnement gratuit - 2^{ème} semestre 2019 - Imprimerie : VALPG • Saint-Aignan de Grand Lieu - n° ISSN : 2646-5213

